

Liste des emplacements réservés		
n°	Désignation	Bénéficiaire
1.	Supprimé	
2.	Déviations sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée	Commune
3.	Supprimer lors de la 2 ^e modification du PLU	

LÉGENDE DU ZONAGE

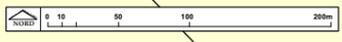
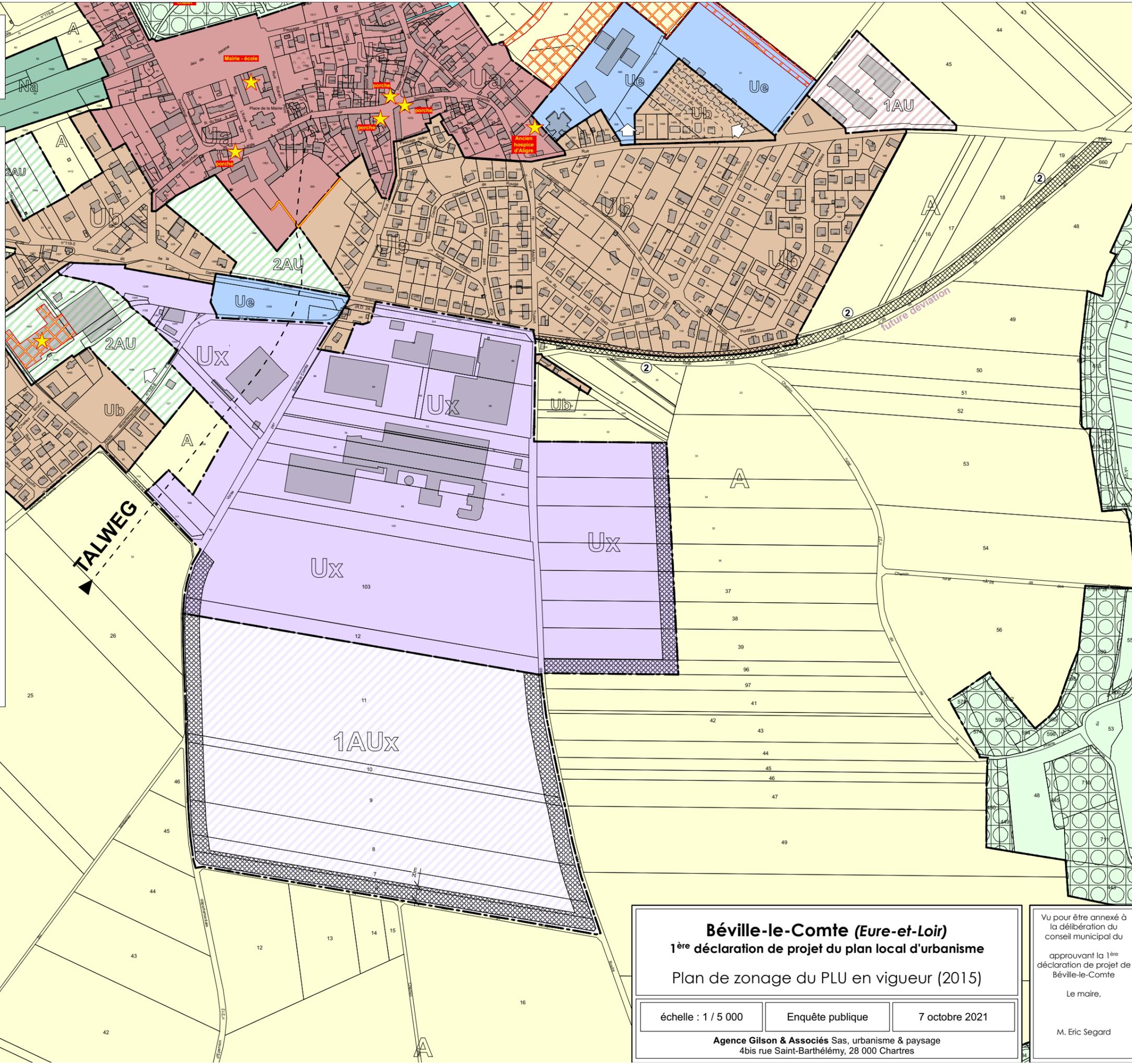
- Limite de zone
- Ua** Le bourg, secteur d'habitat ancien
- Ub** Faubourgs, extensions récentes
- Ue** Zone d'équipements
- Uh** Zone de hameau
- Ux** Zone d'urbanisation à dominante d'activités
- 1AU** Zone d'urbanisation future à court terme à dominante d'habitat
- 1AUx** Zone d'urbanisation future à court terme à dominante d'activités
- 2AU** Zone d'urbanisation future à long terme
- A** Zone d'activités agricoles
- N** Zone de protection du paysage
- Na** Zone de protection du paysage (ancienne décharge)
- Espace boisé classé (art. L.130)
- Emplacement réservé
- Plantations à réaliser
- Terrain cultivé à protéger
- Principes d'accès à créer
- bâti à changement possible de destination

Éléments repérés au titre de l'article L.123-1-5,7° :

- Bâti et mur
- Ensemble
- Secteur de point de vue

Informations :

- AS1 - Périmètres de protection du captage d'eau "Bois Bichot" à Voise



Béville-le-Comte (Eure-et-Loir)
1^{ère} déclaration de projet du plan local d'urbanisme
 Plan de zonage du PLU en vigueur (2015)

échelle : 1 / 5 000 Enquête publique 7 octobre 2021

Agence Gilson & Associés Sas, urbanisme & paysage
 4bis rue Saint-Barthélémy, 28 000 Chartres

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du

approuvant la 1^{ère} déclaration de projet de Béville-le-Comte

Le maire,

M. Eric Segard